



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 03-CM

SEANCE DU TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Christelle ROSSELLO, Sylvie ASENJO, Claudine GUARY, Aurélie POTIER-DORCHY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- 👤 Madame Fabienne REMANT-DOLE donne pouvoir à Madame Sylvie ASENJO
- 👤 Monsieur Christophe GLORIAN donne pouvoir à Madame Valérie SALLES
- 👤 Monsieur Jean-Noël ALLARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien ALARCON
- 👤 Madame Sabrina BENKENOUCHE donne pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- 👤 Madame Catherine KERVAJAN donne pouvoir à Monsieur Michel ILLAC
- 👤 Monsieur Ozkan KIZILDAG donne pouvoir à Madame Hélène VARRE
- 👤 Monsieur Mohamed BEHAIRI
- 👤 Monsieur Cédric RAFFIER

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Aurélie POTIER-DORCHY a été nommée secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

L'ordre du jour s'est achevé à 20h50.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (ROB)

Annexe : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur Sébastien ALARCON rapporte :

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des *Finances, Budget, Affaires Générales, Développement économique, Commerces de proximité et Artisanat*, soumet au Conseil Municipal le rapport sur les orientations générales du budget 2025 dans les conditions prévues par l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, texte applicable à toutes les entités utilisant la nomenclature M57.

Le rapport d'orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération, donne lieu à un débat et est réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L3121-19, L4132-18 et L5217-10-4

VU l'avis des membres présents à la commission n°6 « *Finances, Budget, affaires générales, développement économique, commerces de proximité et artisanat* » du 5 mars 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Cette proposition est mise aux voix.

Le président de séance :

Le Maire,
Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Aurélien POTIER-DORCHY





COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

LE CONTEXTE GENERAL

- 🔗 CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE
- 🔗 L'EUROPE ET LA ZONE EURO
- 🔗 SITUATION DE LA FRANCE
- 🔗 LOI DES FINANCES POUR 2025

LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- 🔗 L'EDITO
- 🔗 LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉPENSES
- 🔗 L'EVOLUTION DES RECETTES
- 🔗 LES RELATIONS METROPOLE / COMMUNE
- 🔗 LE « VERDISSEMENT » DU BUDGET
- 🔗 LE BUDGET DU CCAS
- 🔗 LA PROGRAMMATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT
- 🔗 L'ENDETTEMENT
- 🔗 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
- 🔗 LES RESULTATS DE CLOTURE
- 🔗 LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : Une croissance modérée dans un contexte d'incertitude persistante

Les données sont issues des notes de conjoncture de l'INSEE, SVP, La Caisse d'Épargne, La Banque Postale, la Banque Mondiale et l'Association des Maires de France.

📌 L'économie mondiale se stabilise mais reste hétérogène et incertaine

Bien qu'avec des dynamiques régionales très différentes, l'économie mondiale a fait preuve de résilience en résistant à une série de bouleversements. La croissance est attendue sans véritable élan autour de 3% en 2024 et jusqu'en 2026. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse, avec une croissance attendue proche de 3 %. Par ailleurs, le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays avec, outre la guerre en Ukraine, une intensification du conflit au Moyen-Orient. Sur le plan politique, les élections américaines font peser le risque d'une hausse des tarifs douaniers et d'une politique extérieure plus imprévisible. En Europe, avec une économie allemande toujours à l'arrêt, la reprise devrait être plus modeste. La croissance du PIB passerait de 0,9 % en 2024 à 1,3 % en 2025, soutenue par une baisse de l'inflation et des marchés du travail résistants. Toutefois, le resserrement budgétaire et les défis à long terme, notamment la faible croissance de la productivité et le vieillissement de la population, continuent de peser sur les perspectives économiques européennes. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. Ce mouvement se poursuivrait. L'Asie devrait connaître une croissance supérieure à 5 % en 2025, tirée par la Chine qui prévoit une croissance stable et avec une solide expansion de l'Inde. La croissance en Afrique devrait augmenter légèrement, grâce à la reprise de grandes économies comme l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud. L'inflation mondiale devrait passer de 4 % en 2024 à 3,4 % en 2025, ce qui devrait soulager les ménages et les entreprises. À signaler que, malgré l'atténuation de l'inflation mondiale, l'inflation alimentaire demeure élevée dans certaines régions.

📌 Une croissance économique freinée par la forte incertitude géopolitique en zone euro

Au cours des deux derniers trimestres, la zone euro a connu une croissance en trompe l'œil avec des évolutions successives inférieures à 0.5%. Quant aux prévisions pour 2025 et 2026, elles restent inférieures à 1.5 %. Si la vigueur économique de l'Espagne et de l'Italie ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Allemagne. Elle a légèrement augmenté en France sous l'effet des jeux olympiques. Sur l'ensemble du continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis la fin de l'année 2023 s'essouffle déjà. En effet, les investissements sont freinés par des conditions de crédits

qui restent restrictives, bien que la Banque Centrale Euro directs directeurs à 3,25 %. Ce mouvement se poursuivrait pour atteindre un taux terminal de 2 % en juin 2025. Le nombre de faillites a atteint un nouveau sommet au premier semestre 2024, notamment dans la construction et les activités financières. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu. Les consommateurs hésitent encore à consommer et continuent d'épargner en masse, les tensions inflationnistes sous-jacentes demeurant élevées en raison de la hausse de 4 % des prix des services. Les exportateurs européens continuent de pâtir d'un prix de l'énergie élevé et affrontent par ailleurs une concurrence chinoise intransigeante.

Une économie française tributaire des incertitudes politiques La situation française est particulièrement tendue avec de fortes incertitudes politiques depuis la dissolution de l'été 2024 et un niveau d'endettement colossal (proche de 7% du PIB à l'issue de l'exercice 2025, d'après certaines estimations) engendrant un objectif de réduction du déficit public très ambitieux. Aussi, après un petit regain de croissance (1.1 %) lié principalement aux jeux olympiques de Paris 2024, le retour à la réalité s'annonce morose (0.8%) pour 2025. Les prévisions de croissance pâtissent d'une restriction budgétaire annoncée à plusieurs milliards. Néanmoins, les différents scénarios des économistes tablent sur une sortie de l'inflation sans récession, mais avec une reprise décalée sur 2026 et 2027 ; ladite inflation se situant probablement autour des 2.3 % en 2024, pour décroître en 2025 et s'établir autour de 1.7 %. Le climat des affaires, quant à lui, a chuté. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés à l'électronique et à la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable. Côté demande, l'année 2024 est singulière. Si la croissance française a bien résisté, elle le doit à la forte expansion de ses dépenses publiques et à une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations. À l'inverse, l'investissement semble se replier sur l'ensemble de l'année et la consommation reste atone, alors même que les ménages ont connu de nets gains de pouvoir d'achat. D'ici mi-2025, les deux moteurs de 2024 s'éteindraient : le commerce extérieur se normaliserait et le budget de l'État se traduirait par un coup de frein sur les dépenses publiques. La demande privée prendrait faiblement le relais. L'investissement bénéficierait, certes, des premiers effets des assouplissements monétaires mais resterait bridé par l'incertitude. Au final, seul le consommateur, bénéficiant d'un gain de pouvoir d'achat passé et d'un recul de l'inflation, porterait un peu la croissance française. Confrontées à une demande atone, les entreprises limiteraient leurs hausses de prix et l'inflation sous-jacente se stabiliserait. Par ailleurs, les prix du tabac augmenteraient et ceux de l'électricité reculeraient en février. Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain à l'été 2024, notamment du fait de sa composante publique, puisque dans le secteur privé il est en net ralentissement. D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés

et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public. La création d'emplois (salariés et non-salariés) à la fin 2024 serait insuffisante pour absorber la hausse de la population active, accentuée notamment par la montée en charge de la réforme des retraites. Le taux de chômage poursuivrait ainsi sa lente remontée pour atteindre un pic proche de 8% fin 2025. Plusieurs aléas peuvent remettre en cause ces prévisions. En premier lieu, la situation politique et ses conséquences budgétaires restent une source d'inconnues. La réaction des agents économiques à cette incertitude inédite reste difficilement prévisible. D'ailleurs, un supplément d'attentisme ne peut être exclu.

Un Projet de Loi des Finances au parcours inédit en 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025. Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025. En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du projet déposé en octobre 2024, et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025. Le 3 février, faute de majorité, le gouvernement a engagé sa responsabilité, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, sur l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire. Aucune motion de censure n'étant adoptée, le projet de loi de finances pour 2025 sera considéré comme adopté après son passage devant le conseil constitutionnel et sa promulgation qui devrait intervenir dans la seconde quinzaine du mois de février.

Les mesures définitives relatives aux collectivités locales

Le premier projet déposé le 10 octobre 2024 à l'assemblée nationale puis censuré, prévoyait diverses mesures visant à dégager plusieurs dizaines de milliards de marges de manœuvre supplémentaires, puisque, force est de constater un nouveau dérapage du déficit public et la ferme volonté de faire contribuer les collectivités locales. En effet, dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, les projets de finance pour 2025 qui se profilent par les différents gouvernements qui se succèdent sont établis et discutés dans un contexte

d'austérité budgétaire (41 milliards d'économies de dépenses nouvelles issue d'une taxation renforcée) pour les années à venir. La loi de finances 2025 prévoit au final une baisse des dépenses de 30 milliards d'euros et des recettes supplémentaires de 20 milliards d'euros.

Au final, pour ce qui concerne les collectivités, la Loi de finances pour 2025 allège le « fardeau » reposant sur les collectivités locales, en passant la contribution de ces dernières à la réduction du déficit public de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales	Limitée au niveau prévisionnel de l'inflation estimé à 1.7 % (IPCH de nov. n-1 à nov. n-2).
La Hausse des cotisations patronales CNRACL	L'augmentation de 3 points par an pendant quatre ans reste d'actualité. La baisse de 1 point voté en 2024 concernant l'assiette de cotisation sur les arrêts maladie n'est pas reconduite. À signaler que le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90%.
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	L'enveloppe totale de DGF augmentera de 150 millions d'euros. Les dotations de péréquation des communes seront revalorisées : +150 millions d'euros pour l'enveloppe de DSR (+6,7%) +140 millions d'euros pour l'enveloppe de DSU (+5,0%) L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI devrait augmenter de 90 millions d'euros (+5,1%), en application de l'article L.5211-28 du CGCT. Les communes classées dans une zone France ruralité revitalisation percevront une double majoration de leur DSR : 30% sur la fraction bourg-centre (majoration qui existait déjà du temps des ZRR), si la commune est éligible à cette fraction ; 20% sur la fraction péréquation (nouvelle mesure), si la commune est éligible à cette fraction.
Soutien à l'investissement local	Les crédits alloués au fonds vert passeront de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025. Les crédits de la DSIL diminueront de 150 millions d'euros pour financer l'augmentation de l'enveloppe de la DGF. La DETR sera préservée en 2025.
Mesures d'économies	- La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA a été conservée et permet une économie pour l'État d'1,2 milliard d'euros. - La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros a été profondément modifiée.

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales	Le fonds de réserve, initialement doté de 3 par un nouveau mécanisme intitulé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales », doté d'un milliard d'euros répartis entre les différentes catégories de collectivités locales. ☞ En 2025, les communes assujetties seront prélevées de 250 millions d'euros et les EPCI à fiscalité propre de 250 millions d'euros également. ☞ L'assujettissement des collectivités à ce dispositif est établi en fonction d'un indice synthétique visant à établir la richesse relative de la collectivité en fonction de critères de potentiel par habitant et de revenu par habitant. ☞ Si l'indice synthétique de la collectivité excède de 10% la moyenne, elle sera prélevée. De plus, certaines communes seront exonérées du dispositif : ☞ Les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU ; ☞ Les 30 premières communes comptant entre 5000 et 10000 habitants éligibles à la DSU ; ☞ Les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR ; ☞ Les 115 premières communes ultra-marines classées selon un indice synthétique de ressources et de charges utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation. Les départements seront prélevés de 220 millions d'euros et les régions de 280 millions d'euros. Les montants prélevés ont vocation à être restitués les années suivantes aux collectivités contributrices, une part de ces prélèvements devant néanmoins abonder les différents fonds de péréquation.
France ruralités revitalisation	Réintégration dans le dispositif de 2168 communes anciennement situées en ZRR et exclues depuis le 1er juillet 2024 du nouveau zonage.

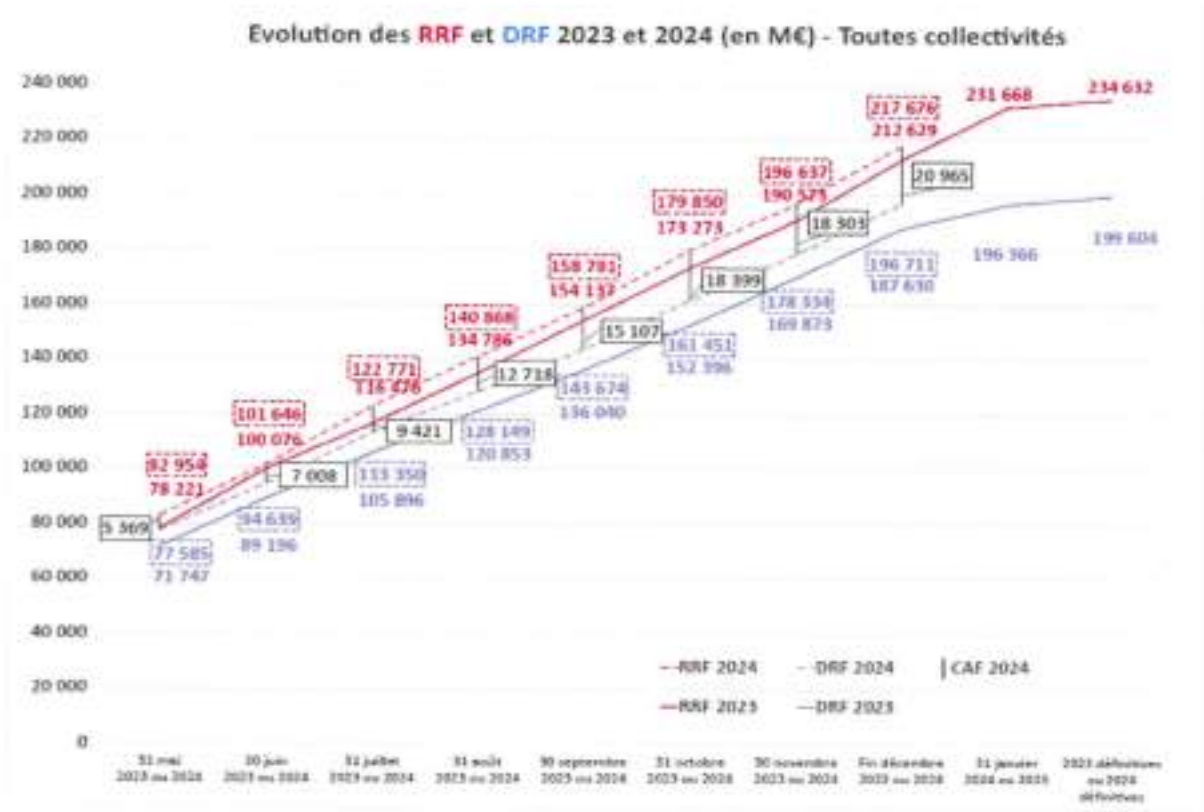
Le contexte économique local du bloc communal

La situation économique des collectivités risque d'être plus tendue en 2024 qu'elle ne l'était en 2023 ou un fort dynamisme avait été constaté. En effet, selon les prévisions, les dépenses de fonctionnement continueraient à augmenter à un rythme soutenu (environ 5%) mais le dynamisme des recettes lui, tend à faiblir avec une évolution à peine supérieure à 3%. Ainsi, une tendance de fond se dessine pour les collectivités du bloc communal, toutes confrontées à un ralentissement de la croissance de leurs recettes fiscales alors même que leur besoin de financement de leurs investissements est nécessaire.

Ce phénomène de resserrement (effet ciseaux) aura des conséquences sur les budgets des communes et intercommunalités. Cet agrégat pourrait diminuer de plus de 4% en 2024. Cette situation doit être mise en parallèle avec le niveau élevé des dépenses d'investissement qui pourraient évoluer de près de 9%.

Par ailleurs, le fonds de roulement total des collectivités du bloc communal diminuerait de 3.7 milliards d'euros en 2024, après avoir connu l'équilibre en 2023. Enfin, l'encours de dette total augmenterait de près de 2% pour s'établir à 141 milliards d'euros à l'issue de l'année 2024.

LES FINANCES DU BLOC COMMUNAL EN 2024



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

2. Les grandes orientations de la commune pour 2025

L'EDITO

Malgré un contexte national compliqué avec une Loi de finances qui a été voté tardivement, à Ensues-la-Redonne **nous construisons un budget 2025 dans une continuité sereine qui nous anime depuis 2008**. Depuis ce début de mandat, nous avons consolidé notre capacité à assurer un service public de qualité. C'est ainsi que 2025 sera une année de concrétisation des projets sur lesquels vous nous avez fait confiance en 2020. Au-delà des aléas qui impactent les matières premières et autres postes de dépenses (Energie, prélèvement SRU, restauration, salaires, entretien des bâtiments...), **nous maîtrisons notre budget**. Pour 2025, nous nous doterons donc d'un budget marquant une incontestable stabilité dans les dépenses, ce qui nous permettra de maintenir des taux de taxes communales inchangés depuis 2008 et de ne pas recourir à l'emprunt une fois de plus. Nous irons chercher un maximum de subventions et nous poursuivrons le développement du Parc des Aiguilles qui générera, à terme, des recettes fiscales supplémentaires. C'est un travail collectif et quotidien de l'équipe, élus et personnels, et cela dans tous les domaines, ce qui permet de concrétiser les engagements pris lors des dernières élections en 2020. C'est aussi une projection sereine pour préparer l'avenir avec un plan pluriannuel d'investissement qui permettra de répondre aux besoins des citoyens. Bien entendu, cette programmation et son évolution sont faites à l'écoute de toutes et tous, en concertation, et notamment en s'adaptant à la situation.

Comme chaque année, nos différentes délégations porteront un soin tout particulier à l'aboutissement des orientations politiques de la commune pour lesquelles nos concitoyens nous ont choisi.

🔗 **Nos orientations en matière de travaux.** Le projet phare pour l'année 2025 est la construction des 3 bâtiments au Val de Ricard, à savoir le local du comité feux, le local des services techniques et la construction d'un bâtiment à caractère social. En parallèle nous poursuivrons notre politique d'entretien des bâtiments publics, en les modernisant et les rénovant : installation d'un ascenseur à l'école élémentaire et d'un préau à la crèche, rafraîchissement des murs, plafonds, façades, mise en sécurité des abords des bâtiments dédiés à l'enfance (écoles, cantine, garderie...). En matière de rénovation énergétique, nous allons poursuivre l'installation de nouvelles menuiseries et de luminaires leds dans les écoles et autres bâtiments. Nous allons installer un système de télégestion du chauffage sur le complexe sportif et enfin, nous allons rénover le parking du centre de loisirs avec des matériaux absorbants pour rendre les sols perméables.

- ↳ **Nos orientations environnementales.** L'objectif est de répondre à nos engagements « Territoires Engagés pour la Nature » et post ABC, des actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Pour cela nous accompagnerons par des actions trimestrielles et le développement du jardin partagé attendu par tous. Nous travaillerons aux côtés des délégations éducation et travaux, mais aussi avec le collectif créé pour la démarche de désimperméabilisation des cours de nos écoles. Nous sensibiliserons les citoyens à nos différentes démarches issues de l'audit ABC en organisant des animations gratuites (sorties biodiversité, fête de la nature et du développement durable, actions citoyennes de plantation, chantier collectif d'arrachage d'espèces invasives).
- ↳ **Nos orientations sociales.** Force est de constater que les difficultés économiques ressenties au niveau national impactent notre commune : une précarité accrue, une population vieillissante, des problèmes d'emploi, de dépendance et d'isolement. C'est pourquoi, l'action sociale de la commune s'adresse à tous les administrés, afin de pouvoir les soutenir avec une aide financière ponctuelle, ou par des moments festifs permettant de rompre l'isolement. Elle s'adresse également aux plus jeunes avec des actions d'information autour de différents thèmes sociétaux, de l'emploi, de prévention et de moments partagés intergénérationnels.
- ↳ **Nos orientations en matière associative et sportive.** La pratique des activités physiques et sportives constitue une dimension d'égalité des chances, de préservation et de restauration de la santé et du bien-être moral et physique de chacun et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif. Forte de cet élément de contexte, la commune est amenée à soutenir et à développer le sport pour tous en le rendant accessible et attractif, notamment au travers des animations sportives et en accompagnant les associations sportives et en mettant à disposition ses équipements municipaux. En 2025, c'est un nouvel équipement qui sera rénové « le City Stade ». Il sera co-financé par l'Agence Nationale du Sport et par la commune.
- ↳ **Nos orientations culturelles et festives** sont abordées dans l'entièreté de l'environnement territorial. Nous sommes attachés à les faire interagir avec des actions : éducatives, sociales, de vie associative ou encore de solidarité, nourries d'échanges entre tous. En cette année 2025, nous poursuivons notre choix d'apporter de la culture à notre population à travers une programmation de qualité au Cadran. Ce sera un savant mélange de théâtre, de musique, de danse, d'humour et de spectacles pour enfants. À la bibliothèque, nous continuerons d' étoffer notre collection d'ouvrages attractifs pour tous publics et d'inciter les plus jeunes à l'éveil

de la lecture, et notamment avec les enfants de la crèche. Ces moments de partage grâce à des événements festifs nous rassemblant dans la tradition, dans l'échange entre les jeunes et les anciens, en créant du lien et des instants de vie.

↳ **Nos orientations en matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance** priorisent l'éveil des enfants dès le plus jeune âge, en favorisant des environnements d'apprentissage stimulants, adaptés et de qualité. En cela, la crèche joue un rôle essentiel en offrant un cadre sécurisé et épanouissant pour le développement des tout-petits, promouvant leur autonomie dès leurs premiers pas. L'équipe veille également à répondre aux besoins des familles avec, dans la mesure du possible, l'ouverture de places occasionnelles.

Concernant les écoles, l'instauration d'activités intergénérationnelles pendant la pause méridienne, telles que des moments d'échange entre les enfants et les aînés, renforceront le lien social et favoriseront l'apprentissage de valeurs de solidarité et de respect.

Les centres de loisirs offrent une variété d'activités enrichissantes. Cette année des séjours d'été seront proposés, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles passions, d'élargir leurs horizons et de développer des compétences sociales dans un cadre ludique et éducatif. Nous nous attachons à améliorer en continu l'offre d'accueil avec des recherches actives de nouveaux animateurs. Des activités visant à renforcer l'autonomie des jeunes, comme des projets éducatifs collaboratifs tel que le CMJ, soutiennent leur croissance personnelle et leur engagement civique. Le bien-être des enfants est au cœur des préoccupations des élus et du personnel, en veillant à leur équilibre émotionnel et à leur bien-être physique.

Les orientations budgétaires

Après avoir traversé les épisodes pandémiques de 2020-2021, les épisodes inflationnistes et de pénuries de 2022-2023, la commune, bien que dans sa structure de dépenses trouve une forme de stabilité dans les affaires courantes, reste à ce jour dans l'incertitude des ressources dont elle dispose pour équilibrer son budget. En effet, dans la lignée des quatre dernières années, pour les années 2024-2025, nous devons tenir compte dans nos orientations budgétaires du contexte économique national incertain.

Pour autant, la commune respecte la Loi de programmation des finances pour 2023-2027, qui rappelle le, obligeait les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement au niveau du taux de l'inflation diminué de 0.5 %.

Aussi, pour 2024 et le prévisionnel 2025, la projection des dépenses se traduit par :

ANNEES		2024 Réalisé	2025 Prévisionnel	2026	2027
Objectif à atteindre	En %	2.1%	1.5 %	1.3 %	1.3 %
	En montant	8 420 000 €	8 546 300 €	8 657 400 €	8 770 000 €
Dépenses réelles communales		7 677 316 €	8 326 000 €	- €	- €

En effet, la commune bénéficie cette année de quelques postes d'économie (comme explicité ci-après) par rapport à l'an dernier, ce qui lui permet d'abonder des prévisions de dépenses sans restriction notable et en corrélation avec ses besoins. À signaler toutefois l'importante incertitude que représente le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » et la forte probabilité que la commune soit concernée par cette mesure. Pour autant, choix a été fait d'aller de l'avant et d'assurer la gestion claire et pérenne de nos services publics comme nous l'avons toujours fait (si la contribution de la commune à ce nouveau fond se confirmait, une décision modificative du budget serait prise en ce sens).

Pour 2025, la stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement s'appuie sur :

🔗 Quelques économies sur les fluides, malgré :

- ☞ L'incertitude qui pèse sur le niveau de taxation de l'énergie électrique et la forte hausse du tarif d'utilisation des réseaux électriques publics d'électricité (TURPE). À noter toutefois une baisse sensible de la consommation de l'hôtel de ville suite aux travaux de rénovation. Quant à l'impact des panneaux photovoltaïques, il nous faudra attendre un an de consommation pour le mesurer (juin 2025).
- ☞ L'augmentation drastique suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau sur les consommations d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette réforme introduit de nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable et la performance des réseaux d'eau et d'assainissement. Rappelons que la compétence eau-assainissement, n'est pas une compétence communale (et encore moins une compétence individuelle) mais une compétence Métropolitaine...
- ☞ La baisse du coût de notre téléphonie et de l'affranchissement grâce à, respectivement, la mise en place d'une nouvelle génération de standard téléphonique et l'utilisation de plus en plus systématique d'envois dématérialisés.
- ☞ La baisse de nos consommations de carburants et de gaz malgré la hausse des coûts, grâce à, respectivement, l'investissement dans des véhicules électriques et la planification de travaux de rénovations thermiques de nos bâtiments.

🔗 La baisse des coûts de rémunération :

- ☞ Notamment des prestataires externes en matière de communication grâce à une compétence internalisée

La non reconduction d'enveloppes exceptionnelles pro

La stabilité de notre masse salariale, malgré la aussi, la hausse programmée des charges patronales et la participation plus active aux régimes de prévoyance et de santé des agents.

Les relations avec la Métropole sont maintenant clarifiées et les montants issus de la Commission locale d'évaluation des charges transférées sont fixés jusqu'à la clause de revoyure programmée à l'issue des cinq premières années. Les allocations de compensation versées par la Métropole en faveur de la commune s'élèvent à 143 815 € et sont inscrites en recettes de fonctionnement. En outre, depuis 2024, la commune bénéficie d'un versement au titre de la dotation de solidarité communautaire. Le montant pour 2025 sera supérieur à celui perçu en 2024.

Les allocations de compensation versées par la commune en faveur de la Métropole au titre de l'éclairage public s'élèvent à 82 570 € et sont inscrites en dépenses d'investissement.

EVOLUTION DES FLUX FINANCIERS COMMUNE - METROPOLE

MONTANT	2022	2023	2024	2025
Attributions de compensation Métropolitaines (produits)	133 542 €	125 141 €	143 815 €	143 815 €
Attributions de compensation Communales (charges)	0	82 571 €	82 571 €	82 571 €

Depuis l'an dernier, la commune bénéficie de recettes fiscales supplémentaires avec la création de deux sites économiques implantés dans le Parc des Aiguilles. Rappelons que les deux premières années de perception, un abattement de 40 % est appliqué sur les bases du foncier bâti. Aussi, cette année encore, la commune ne bénéficiera de ces retombées fiscales qu'à hauteur de 60 %.

Quelques points d'incertitudes subsistent. Ils concernent nos recettes provenant des dotations de l'État et le vent d'austérité qui colore les projets de Loi de Finances successifs, mais également du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Concernant ce dernier point, les différentes mesures de 2021 et 2022 ont profondément réformé le mode de calcul des critères financiers qui composent le FPIC (le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal) avec des effets lissés dans le temps (2023-2028). Depuis lors, force est de constater que ces mesures sont défavorables à la commune puisque le montant de sa contribution ne cesse d'augmenter et le montant du fonds encaissé ne cesse de diminuer.

Quant à l'investissement, nous sommes confrontés :

gouvernementaux sur la transition écologique et la réalité financière des moyens réellement mis en œuvre. En effet, pour rappel, alors que la Loi des finances pour 2024 accentuait les dispositions engagées depuis 2023 concernant les aides prioritaires sur cette transition écologique, le gouvernement Attal, quelques semaines après sa mise en place, avait réduit les soutiens qui y étaient rattachés. Dans la même lignée, les divers gouvernements qui se sont succédés depuis, semblent continuer dans le même sens. En adoptant le projet de Loi des finances pour 2025, un coup de rabot a été définitivement appliqué aux aides sur la transition énergétique.

Notre « budget vert »

À partir de l'exercice 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de mettre en œuvre le « budget vert » qui constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement.

Afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques, une nouvelle annexe a été ajoutée au compte administratif des collectivités.

Pour l'année 2024 et conformément au décret du 16 juillet 2024, l'analyse porte sur :

-  Les dépenses réellement exécutées,
-  Dix-sept articles comptables de la section d'investissement,
-  Un seul des six axes prévus au décret. Il s'agit de « AXE 1 - Atténuation du changement climatique »,
-  Quatre critères de classification à recenser dans la maquette budgétaire : NEUTRE, FAVORABLE, DEFAVORABLE, NON COTÉ.

Pour ce qui concerne le budget de la commune, l'analyse des dépenses de l'année 2024 :

-  Portera sur 205 mandats de dépenses,
-  Répartis sur 8 articles comptables (la commune n'est pas concernée par les 9 autres articles)
-  Et représentant une valeur globale 1 160 882 €.

Voici une représentation schématique de l'impact de la politique communale sur l'AXE I – « Atténuation du changement climatique ».

EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DEPENSES REALISEES EN 2024	
NON COTÉ	138 factures représentant une valeur globale de 231 510 €
FAVORABLE	8 factures représentant une valeur globale de 93 665 €
NEUTRE	58 factures représentant une valeur globale de 848 246 €
MIXTE	1 facture représentant une valeur de 2 437 €

Pour information, à compter de 2025, le même décret prévoit d'étendre cette obligation à l'ensemble de l'exécution des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement des annuités d'emprunt (à l'exception des remboursements correspondant aux marchés de partenariat) et un deuxième axe d'analyse sera rajouté.

L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nous stabilisons nos dépenses de fonctionnement. Cette année, quelques pistes vont nous permettre de contenir à son niveau 2024, nos dépenses 2025. Il s'agit :

- ☞ Outre le transfert depuis l'an dernier à la Métropole de la compétence éclairage public, de profiter de la baisse des coûts de la production d'électricité. Le poste électricité baisserait d'environ 32 %.
- ☞ D'une augmentation des consommations d'eau et d'assainissement suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau et à la régularisation de quelques compteurs.
- ☞ D'une baisse du coût de notre téléphonie et de l'affranchissement,
- ☞ D'une baisse de nos consommations de carburants et de gaz.
- ☞ D'une économie des enveloppes exceptionnelles de 2023 et 2024 (JO de Paris 2024, journée anniversaire, base de données d'adressage, restauration collective, assurances dommages-ouvrages...).
- ☞ De l'internalisation de l'élaboration de supports de communication.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution des charges courantes se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
011 – Charges à caractère général	2 776 170 €	2 682 000 €	- 3 %

- ☛ Prélèvement très sévère au titre de notre carence en logements sociaux.
- ☛ Augmentation de la contribution à verser dans le cadre du « fond de péréquation intercommunal et communal ».

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des atténuations de produits se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
014 – Atténuation de produits	272 570 €	306 700 €	+ 13 %

- ☛ Pas de nouvelles créations de postes, mais le renouvellement des postes vacants et la titularisation de nombreux agents, pour un impact budgétaire quasi neutre.
- ☛ Gel de l'indice de rémunération des agents des collectivités locales.
- ☛ Non reconduction d'enveloppes exceptionnelles propres à 2024 (prime « pouvoir d'achat », la régularisation du versement mobilité...) d'une valeur de 123 000 €.
- ☛ Baisse de l'assurance des risques statutaires d'environ 15 000 €.
- ☛ Augmentation des cotisations patronales de retraite pour environ 60 000 €.
- ☛ « Glissement Vieillesse Technicité » valorisé à hauteur de 4 %.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire du chapitre des charges de personnel sont maîtrisées et se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
012 – Charges de personnel	4 691 520 €	4 712 000 €	+ 0.5 %

- ☛ Non reconduction de l'enveloppe exceptionnelle de 60 000 € pour créances admises en non valeurs.
- ☛ Augmentation inférieure à 3% des droits et concessions logicielles (contrats de maintenances et abonnements informatiques).

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution des charges de gestion courante se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
65 - Autres charges de gestion courante	544 895 €	535 500 €	- 2 %

☞ Cette année encore, nous n'aurons pas besoin de recourir à l'emprunt (et ce depuis 2013), ce qui induit une baisse des charges d'intérêt de la dette.

Compte tenu de cet élément, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des charges d'emprunt se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
66 - Charges financières	76 000 €	70 000 €	- 8 %

☞ Les opérations spécifiques se composent essentiellement d'enveloppes pour l'annulation de recettes antérieures et les dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des charges spécifiques se traduisent ainsi :

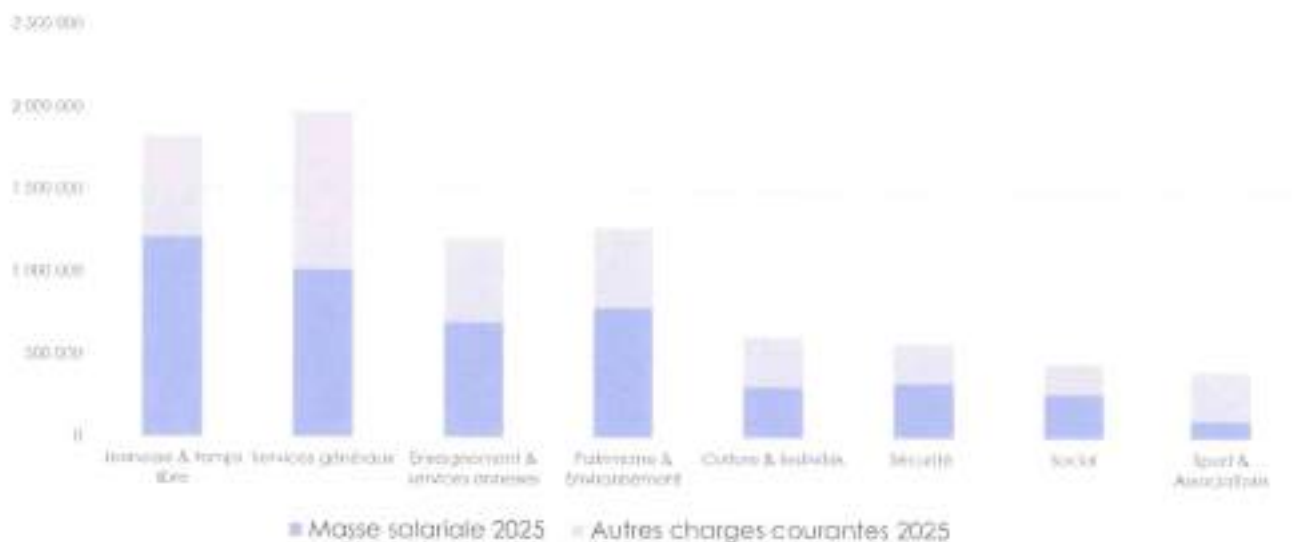
CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
67/68 - Charges spécifiques	18 210 €	21 000 €	+ 15 %

Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2025 s'élèveraient donc à 8 326 000 €, soit une baisse de 0.06 % par rapport au budget 2024.

Évolution de nos dépenses de fonctionnement portées aux comptes administratifs.

ANNEES	2021	2022	2023	2024 Prévisionnel
MONTANT des CA en €	6 327 043	6 827 654	7 426 020	7 759 382 €

Projection de l'évolution de nos dépenses de fon



L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Lors de notre préparation budgétaire, compte tenu du retard pris pour le vote de la Loi de finances pour 2025, nous avons travaillé sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne toutes les dotations de l'État et autres mécanismes de péréquation normalement fixés par ce texte.

En outre, la réforme du mode de calcul des indicateurs financiers et fiscaux (Lois des finances 2021 et 2022), aura un impact sur les dotations et le fond de péréquation. Pour l'année 2025, cet impact serait de 40 %, (pour rappel les effets de cette réforme sont lissés jusqu'en 2028). Concernant l'évolution des recettes, voici les orientations principales :

- Par principe de prudence, une estimation basse est portée au budget pour l'indemnisation des arrêts de travail et autres remboursements relatifs aux charges de personnel. Elle est basée sur les arrêts connus à ce jour.

Compte tenu de cet élément, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des atténuations de charges se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
013 – Atténuation de charges	52 200 €	12 200 €	-8 %

- ☞ Par décision du conseil municipal de décembre 2024, certains tarifs publics ont été revalorisés de 2 %. Les tarifs dans d'autres domaines que la commune souhaite promouvoir ont été maintenus au même niveau.
- ☞ Légère baisse des versements de recettes relatifs aux cimetières et aux festivités. Les estimations 2025 ont été ajustées en fonction du réalisé 2024 puisqu'aucune évolution majeure n'est attendue.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire du chapitre des produits des services, du domaine et ventes diverses se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
70 – Produits des services et du domaine et ventes diverses	834 255 €	771 000 €	- 8 %

- ☞ La revalorisation des bases fiscales est fixée à +1.7 %.
- ☞ Malgré tout, **décision a été prise, cette fois encore, de ne pas augmenter les taux** de la fiscalité communale et de les maintenir au même niveau depuis 2008.
- ☞ En 2024, la commune a bénéficié des retombées fiscales des nouvelles constructions au Parc des Aiguilles à hauteur de 60 %. Pour la deuxième année encore, en 2025 la commune ne percevra que 60 % des produits de la taxe foncière. Il faudra attendre 2026 pour percevoir le produit de l'imposition à taux plein.
- ☞ Suite aux travaux de la commission locale d'estimation des charges transférées, les allocations de compensation attribuées par la Métropole s'élèvent à 143 815 €. À noter qu'une clause de revoyure est prévue à l'issue des cinq premières années.
- ☞ Au regard des critères fixés par la Métropole pour la répartition de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire, le montant attribué à la commune au titre de l'année 2025 augmente significativement et s'élève à 139 230 €.
- ☞ Considérant le manque d'éléments portant sur la réversion sur une fraction de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, il est prévu de porter au budget un montant légèrement inférieur à celui perçu en 2024, en application du principe de prudence.
- ☞ Compte tenu des tensions du secteur de l'immobilier depuis deux ans, les prévisions budgétaires en matière de droits de mutation et de publicité foncière marqueront une franche baisse en 2025 (-31 %).

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des chapitres sur la fiscalité se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	2024 / 2025
73 – Impôts et taxes	6 229 635	6 367 000	+ 2 %

- ☞ En raison du retard pris concernant l'adoption d'une Loi des Finances 2025 et d'éléments définitifs concernant la DGF et ses différentes composantes, il est prévu d'inscrire un montant inférieur à celui perçu en 2024. Il en sera de même pour la « Dotation Biodiversité et Aménités Rurales » et pour les compensations foncières versées par l'État lors de la réforme du panier fiscal des collectivités.
- ☞ Suppression du dispositif d'aides aux emplois. C'est donc une recette d'environ 27 000 € qui disparaît.
- ☞ Fort du constat d'une baisse systématique depuis 2022, la prévision budgétaire concernant le Fond de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales 2025 marquera une baisse du même ordre que celle déjà constatée depuis lors.
- ☞ Eu égard à l'augmentation de la fréquentation des services à destination de l'enfance et de la petite enfance, il est prévu une très légère augmentation des prestations de service versées par la CAF (+2%).

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des dotations, subventions et autres participations se traduisent ainsi :

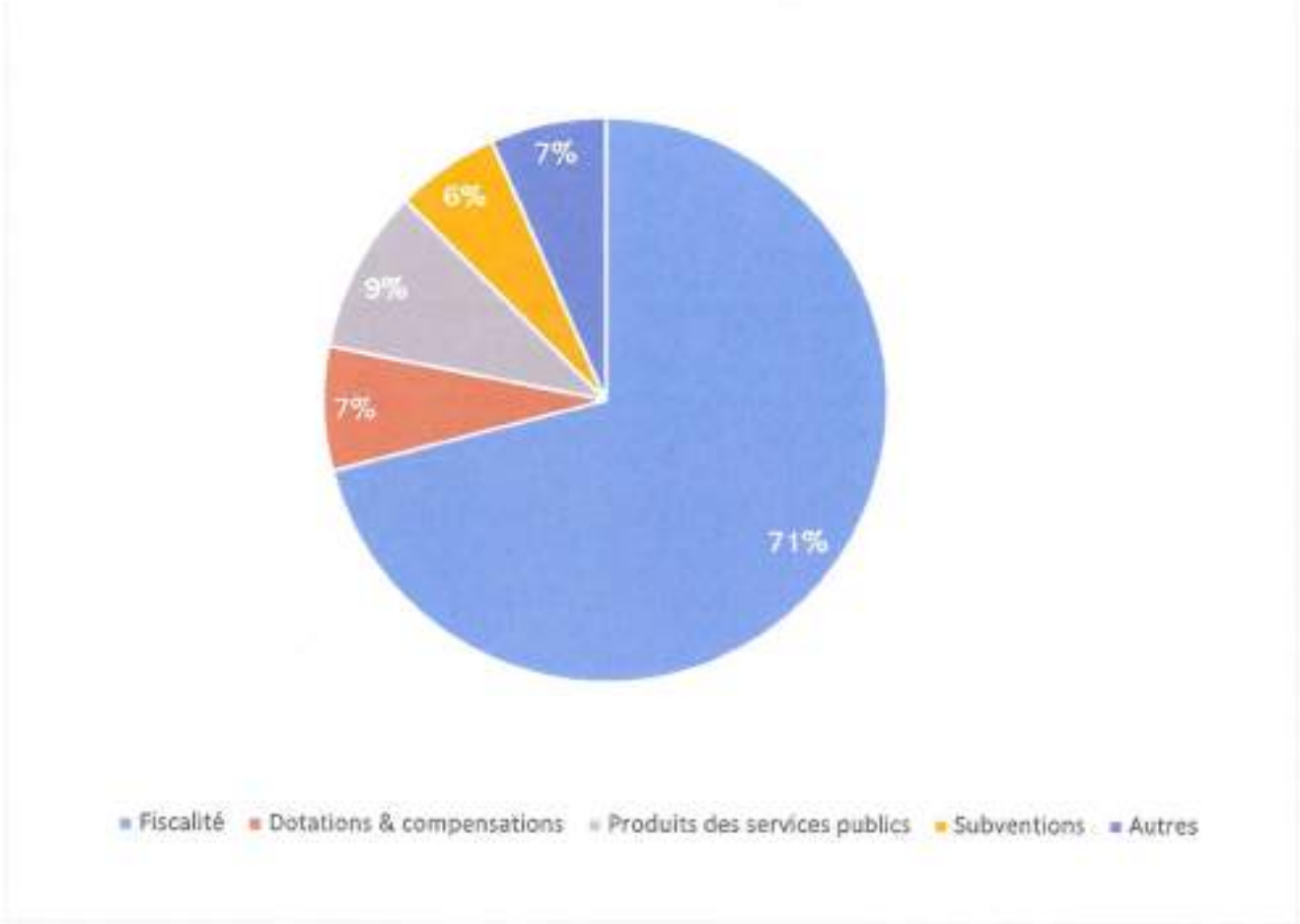
CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	Évolution 2024 / 2025
74 – Dotation, subventions et participations	1 025 205	1 014 300	- 1 %

- ☞ Depuis la mise en place de l'instruction comptable M57, ce chapitre regroupe dorénavant divers produits de gestion courante. Ces montants restent stables par rapport à 2024.
- ☞ Dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, à compter de 2025, la commune perçoit en lieu et place de l'Établissement Public Foncier, les loyers des biens que ce dernier a acquis. Le montant de ces recettes sera d'environ 13 000 €.
- ☞ Concernant les produits spécifiques, il a été réalisé en 2024 une provision qu'il n'est pas prévu de reconduire en 2025.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des autres produits et des produits exceptionnels se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2024	PREVISION 2025	2024 / 2025
75 – Produits de gestion courante	176 130 €	212 400 €	+ 21 %
77/78 – Produits spécifiques	58 210 €	0 €	- %

Répartition des recettes provisoires 2024



LE BUDGET DU CCAS

Un budget spécifique permet de distinguer physiquement et comptablement le CCAS de la municipalité et de rendre lisible budgétairement son action, tout en la recentrant sur son cœur de métier. Ainsi, à chaque exercice comptable, une subvention d’équilibre est versée

au budget du CCAS afin de lui permettre de financer ses actions, tant en termes de moyens humains que d'aides sociales, de secours d'urgence et de frais de structure.

Le montant de la subvention d'équilibre à verser au CCAS au titre de 2025 est estimé à 99 400 €.

UNE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS QUI RÉPOND AUX BESOINS DES CITOYENS

L'année 2024 a vu le lancement de la construction des trois bâtiments du Val de Ricard, avec le démarrage des travaux. Ceux-ci se poursuivront jusqu'en début d'année 2026.

Nos actions dans la redynamisation du cœur de village se poursuivent avec notamment en 2025 la mise en place de groupes de travail dans les diverses thématiques que sont la mobilité et le stationnement, l'environnement et les espaces verts, la revitalisation de l'habitat et du commerce et la requalification du Parc des Oliviers. Pour se faire, la commune travaille avec les divers partenaires que sont l'EPF, la Métropole, le CAUE et la CCI.

Quant à la mise en conformité énergétique de nos bâtiments et installations, elle se poursuit, la plupart du temps, au travers des travaux subventionnés par le département de Bouches du Rhône. À signaler que nous sommes tributaires du fléchage des aides de nos partenaires financiers vers une transition écologique sans concession, alors que, parallèlement, les décrets et projets de Loi de finances qui se succèdent, tendent à réduire les crédits sur les aides censées accompagner les collectivités dans la mise en place de ces transitions.

Comme chaque année, la programmation budgétaire de l'investissement porte sur trois axes :

 **Les opérations récurrentes** : Programmées annuellement, elles sont au nombre de six et concernent :

-  L'embellissement des façades financé par le Conseil Départemental,
-  La sécurité publique, qui donnera lieu à une importante programmation lissée sur 3 ans et financée par le Conseil Départemental,
-  Les travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine communal, que nous autofinançons quasiment entièrement,
-  Les acquisitions de matériels & mobiliers, l'infogérance informatique, pour lesquels le Conseil Départemental se désengage peu à peu,
-  La programmation de plusieurs travaux dits de « Proximité » réalisés en partenariat

avec le Conseil Départemental à hauteur de 70 % et budgétaire annuelle

- ☞ Le renouvellement annuel des installations et matériels des classes numériques des écoles.

☞ **L'achèvement des opérations en cours** : Pour les plus significatives, il s'agira de solder financièrement d'anciennes opérations :

- ☞ L'embellissement des calanques de Méjean,
- ☞ Les travaux de proximité antérieurs à 2023,
- ☞ La rénovation de l'hôtel de ville,
- ☞ La rénovation des installations sportives (boulodrome, espace fitness),

Et de poursuivre nos programmes de Proximité portant sur :

- ☞ Les deux programmes de rénovation et de mise en sécurité de l'école élémentaire,
- ☞ La deuxième phase du jardin partagé,
- ☞ La deuxième phase de l'aménagement du sentier du littoral,
- ☞ La rénovation de la crèche, du centre de loisirs et de la garderie enfants.

☞ **La programmation d'opérations d'envergure** : Outre les travaux de Proximité qui pourraient être au nombre de cinq en 2025 et résultant de notre concertation budgétaire dans les domaines suivants :

- ☞ La poursuite du programme de redynamisation et d'aménagement du cœur de village avec des acquisitions foncières, des aides à la pierre et divers projets à l'étude comme le « jardin des Oliviers ». Sont également prévus quelques travaux de rénovation sur des bâtiments achetés ou à acheter par la commune,
- ☞ Le lancement des études sur le parking aux abords de l'école maternelle,
- ☞ La poursuite du programme de création d'installations sportives avec la rénovation du city stade et un projet à l'étude de « Pumptrack »,
- ☞ La poursuite de la rénovation énergétique de nos bâtiments publics (foyer des seniors, complexe sportif...),
- ☞ La poursuite des études en vue de la désartificialisation des sols et de la désimperméabilisation des cours de nos écoles.

BAISSE DU NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le budget 2025, comme les budgets précédents, ne prévoit pas d'emprunt. En effet, notre vision de la gestion de la dette reste inchangée. Elle se traduit par une absence de recours à l'emprunt. Aussi, notre dette actuelle se compose d'emprunts contractés entre 2003 et

2013. Notre courbe d'endettement correspond à une extinction de la dette.

Comme les années précédentes, notre ratio d'endettement est toujours aussi performant puisqu'il est presque trois fois moins élevé que la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2023*). Quant à l'encours de notre dette, il s'élève à :

Ensuès-La-Redonne = 322 €/hab. Moyenne de la strate = 767 €/hab.

Au 31 décembre 2024, le ratio de notre capacité de désendettement se situe à 1,69 ans. Considérant généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, **notre ratio est une nouvelle fois excellent.**

La dette en capital au 31 décembre 2024 s'élève à 1 723 065 € et se compose de seulement 6 emprunts. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2,50%. En prévisionnel, le ratio 2025 resterait inférieur à 3%

Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1)

Les échéances d'emprunts pour 2025 s'élèveraient à 221 698 € dont 153 220 € d'annuité en capital. Ainsi la commune n'ayant nul besoin de recourir à de nouveaux emprunts cette année, **son besoin en financement se traduit en fait par une capacité de financement.**



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Notre épargne brute se maintient à un niveau proche des années précédentes. Elle correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement (retranché des opérations de cessions et de certaines opérations spécifiques).

Notre taux d'épargne brute, après avoir connu une baisse entre 2020 et 2022, semble se stabiliser. À la clôture 2024, il s'élèverait à 13%. Ce taux correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%).

	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	1 200 315.96 €	1 068 933.16 €	1 068 992.34 €
TAUX d'épargne brute	15%	13%	13%
Dette en capital	139 239.17 €	144 648.15 €	147 304.39 €
EPARGNE NETTE	1 061 076.79 €	866 076.98 €	958 895.61 €

Notre objectif pour 2025 est de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant pour maintenir notre totale autonomie en évitant le recours à l'emprunt.

Cette année encore, nous clôturons notre exercice 2024 avec des résultats satisfaisants, comme le démontrent nos excellents ratios. Nous avons pourtant dû composer avec des aléas divers et variés (revirement des politiques de l'État sur les aides à la transition énergétique, régularisations de charges de personnel et prestations de service...), mais nous avons su réagir face aux incertitudes.

Nous parvenons également à conserver le bon niveau de marge de manœuvre auquel nous sommes habitués. L'année 2025, où nous voyons nos charges se stabiliser, devrait nous permettre de rester dans cette continuité.

Les collectivités font d'importants efforts dans ce sens, mais qu'en est-il du gouvernement ? Les années se suivent... et se ressemblent pour ce qui est des incertitudes qui jalonnent le parcours des exercices budgétaires depuis cinq ans déjà. En 2025, durant plusieurs semaines, la France s'est trouvée dans la situation inédite d'une absence de vote de Loi de finances ce qui a grandement complexifié la construction budgétaire.

3. Résultats provisoires 2024

3.1. Présentation des résultats provisoires dans l'attente du compte de la gestion du comptable public

RÉSULTATS au 31/12/2024	
FONCTIONNEMENT	4 324 019.43 €
Recettes	8 875 474.85
Dépenses	8 082 851.60
Résultat de l'exercice	792 623.25
Excédent reporté	3 531 396.18
INVESTISSEMENT	- 866 790.28 €
Recettes (dont solde d'exécution 2023)	3 450 978.15
Dépenses	1 749 710.17
Solde des opérations d'investissement	1 701 267.98
Restes à réaliser en dépenses	4 435 490.26
Restes à réaliser en recettes	1 867 432.00
Solde des restes à réaliser	- 2 568 058.26

3.2. Proposition d'affectation des résultats provisoires

La section d'investissement consolidé du solde des restes à réaliser faisant ressortir un solde déficitaire, il est proposé de répartir le résultat provisoire de fonctionnement dégagé en 2024 de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement	=	866 790.28 €
Excédent de fonctionnement reporté	=	3 457 229.15 €

4 – Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2029 Avec Restes à réaliser									
DEPENSES	TOTAL	RAR 2024	2025	2026	2027	2028	2029		
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	2 441 448	156 053	504 235	361 570	361 570	239 000	239 000		
OP 537 - Subventions façade	120 000	-	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000		
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, agrandissements, plantations etc.)	560 575	45 435	195 140	80 000	80 000	80 000	80 000		
OP 677 - Informatique	140 860	18 860	42 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
OP 678 - Mobiliers, matériels	286 345	14 500	71 845	50 000	50 000	50 000	50 000		
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	406 200	45 520	80 680	90 000	90 000	50 000	50 000		
OP 735 - Classes numériques	99 738	31 738	8 000	15 000	15 000	15 000	15 000		
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées Métropole	247 710	-	82 570	82 570	82 570	-	-		
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées à l'EPF Aide à la pierre	580 020	-	113 340	113 340	113 340	120 000	120 000		
OPERATIONS EN COURS	3 029 780	154 200	788 000	745 185	482 395	430 000	430 000		
OP 427 - Acquisitions foncières	2 260 000	60 000	500 000	500 000	400 000	400 000	400 000		
OP 713 - Acquisition de véhicules	120 000	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000		
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville	26 140	26 140	-	-	-	-	-		
OP 754 - Création d'un jardin partagé	156 060	68 060	88 000	-	-	-	-		
OP 776 - Aménagement du Sentier du littoral	467 580	-	200 000	215 185	52 395	-	-		
TRAVAUX DE PROXIMITE	2 891 910	118 444	835 466	408 000	510 000	510 000	510 000		
Travaux de proximité antérieurs à 2022	58 820	58 820	-	-	-	-	-		
OPE 771 - Rénovation de l'église	1 092	1 092	-	-	-	-	-		
OP 772 - Rénovation & aménagement de l'école élémentaire	70 000	-	70 000	-	-	-	-		
OP 774 - Sécurisation de l'école élémentaire	102 000	50 000	52 000	-	-	-	-		
OP 775 - Aménagement du boulo-drome et espace fitness	8 440	8 440	-	-	-	-	-		
OP 777 - Rénovation de la crèche	102 000	-	102 000	-	-	-	-		
OP 778 - Rénovation énergétique du complexe sportif	101 558	92	101 466	-	-	-	-		
OP 779 - Mise en sécurité de l'ALSH et garderie	102 000	-	102 000	-	-	-	-		
Travaux de proximité 2025 - 2029	2 346 000	-	408 000	408 000	510 000	510 000	510 000		
OPERATIONS STRUCTURANTES	9 651 920	4 006 793	766 230	1 583 397	1 370 500	1 165 000	-		
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	120 000	-	60 000	60 000	-	-	-		
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments	695 000	3 000	173 560	128 440	130 000	130 000	-		
OP 755 - Aménagements Equipements municipaux (Maison des Jeunes,	1 446 670	-	60 670	256 000	500 000	500 000	-		
OP 756 - Redynamisation du centre village	1 716 610	9 610	222 000	430 000	430 000	325 000	-		
OP 757 - Redynamisation du centre village	3 019 695	2 979 695	40 000	-	-	-	-		
OP 758 - Création de locaux à vocation sociale	1 053 153	1 013 153	40 000	-	-	-	-		
OP 759 - Création d'un parking public	350 000	-	30 000	320 000	-	-	-		
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison	708 000	-	-	147 500	150 500	210 000	-		
de l'art, extension bibliothèque...)	332 792	1 335	130 000	141 457	60 000	-	-		
OP 761 - Création d'équipements sportifs - City stade	210 000	-	10 000	100 000	100 000	-	-		
OP 784 - Désimperméabilisation	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL DEPENSES	18 015 058	4 435 490	2 893 931	3 098 152	2 724 465	2 344 000	-		

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
 Reçu en préfecture le 20/03/2025
 Publié le 20/03/2025

ID : 013-211300330-20250320-2025_03_CM-DE

Berger
Levrault

RECETTES		TOTAL	RAR 2024	2025	2026	2027	2028	2029
INVESTISSEMENTS RECURRENTS		510 163	65 785	108 378	103 200	103 200	64 800	64 800
OP 537 - Subventions façade		84 000	-	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
OP 669 - Patrimoine communal (refections, agrandissements, plantations etc.)		22 440	22 440	-	-	-	-	-
OP 677 - Informatique		19 545	10 000	9 545	-	-	-	-
OP 678 - Mobiliers, matériels		23 133	12 440	10 693	-	-	-	-
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique		340 140	-	71 340	86 400	86 400	48 000	48 000
OP 735 - Classes numériques		20 905	20 905	-	-	-	-	-
OPERATIONS EN COURS		1 718 759	420 240	301 481	301 481	255 185	255 185	185 185
OP 427 - Acquisitions foncières		1 268 519	250 000	231 481	231 481	185 185	185 185	185 185
OP 713 - Aquisition de véhicules		21 300	21 300	-	-	-	-	-
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville		96 440	96 440	-	-	-	-	-
OP 754 - Création d'un jardin partagé		52 500	52 500	-	-	-	-	-
OP 776 - Aménagement du Sentier du Littoral		280 000	-	70 000	70 000	70 000	70 000	-
TRAVAUX DE PROXIMITE		1 883 260	407 402	345 358	238 000	297 500	297 500	297 500
Travaux de proximité antérieurs à 2022		139 569	139 569	-	-	-	-	-
OP 770 - Rénovation divers bâtiments de l'enfance		22 371	22 371	-	-	-	-	-
OP 771 - Rénovation de l'église		8 920	8 920	-	-	-	-	-
OP 772- Rénovation & aménagement de l'école élémentaire		59 500	59 500	-	-	-	-	-
OP 774 - Sécurisation de l'école élémentaire		59 500	59 500	-	-	-	-	-
OP 775 - Aménagement du boudoirme et espace fitness		59 500	59 500	-	-	-	-	-
OP 777 - Rénovation de la crèche		47 858	-	47 858	-	-	-	-
OP 778 - Rénovation du complexe sportif		59 500	-	59 500	-	-	-	-
OP 779 - Mise en sécurité de l'ALSH		58 042	58 042	-	-	-	-	-
Travaux de proximité 2025 - 2029		1 368 500	-	238 000	238 000	297 500	297 500	297 500
OPERATIONS STRUCTURANTES		3 172 607	974 005	547 288	595 063	589 583	288 333	178 333
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments		303 032	72 365	57 853	42 813	43 333	43 333	43 333
OP 733 - Aménagements équipements municipaux (Maison des Jeunes, MPT...)		216 670	-	-	108 335	108 335	-	-
OP 756 - Redynamisation du centre village		715 000	-	74 000	186 000	180 000	150 000	-
OP 757 - Création d'un parking public		830 000	580 000	250 000	-	-	-	-
OP 758 - Création de locaux à vocation sociale		440 000	290 000	150 000	-	-	-	-
OP 759 - Création d'un parking public		145 830	-	-	72 915	72 915	-	-
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison de l'art, extension bibliothèque...)		295 000	-	-	95 000	95 000	95 000	-
OP 761 - Création d'équipements sportifs - City stade		107 075	31 640	15 435	30 000	30 000	-	-
OP 784 - Désimperméabilisation		120 000	-	-	60 000	60 000	-	-
TOTAL FINANCEMENTS		7 284 788	1 867 432	1 302 505	1 237 745	1 245 469	905 819	55 819
Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affect. des résultats, FCVA...)		10 150 250	2 568 058	1 591 426	1 860 407	1 478 996	1 438 181	1 438 181
TOTAL RECETTES		17 435 038	4 435 490	2 893 931	3 098 152	2 724 465	2 344 000	1 994 000

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 013-211300330-20250320-2025_03_CM-DE